

Commune de :	Nonards
Rivière(s) concernée(s) :	Le Céroux et la Mémoire
Personne(s) rencontrée(s) :	<ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Marie ROUME, Maire• M. Jean-Claude REYT, Adjoint au Maire
Date de l'entretien :	2 mars 2011 – 14h00

1) LA COMMUNE EST-ELLE TOUCHÉE PAR DES PROBLÈMES D'INONDATIONS

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de débordement généralisé des deux cours d'eau sur la commune.

Il explique que lors d'événement cévennol important, les incidents suivants sont à noter :

- × pour le Céroux, les berges sont inondées, et en amont de la RD, de faibles débordements sont à noter sur le prés,
- × pour la Mémoire, deux points sont sensibles (cf. figure suivante) :
 - en amont du lieu-dit « Laroche », au niveau d'un ancien moulin, la Mémoire déborde et retrouve son cours,
 - au niveau de « Moulin Neuf », la Mémoire quitte son lit et reprend le cours de son ancien lit, en bordure de la RD940.



2) QUELLES SONT LES DATES DES DERNIÈRES GRANDES CRUES CONNUES ? INONDATIONS ?

Monsieur le Maire précise de nouveau qu'il s'agit d'événements cévennols. Les derniers incidents évoqués datent de 1999.

Des inondations en 1952 sont évoquées au droit du Céroux.

3) EXISTE-T-IL DES RELEVÉS HISTORIQUES DE CRUES SUR LA COMMUNE (HAUTEUR D'EAU ATTEINTE NOTÉE DATE DE LA CRUE) ?

Il est indiqué qu'en 1952, la grange dans les champs près du Céroux était inondée.

4) NOM DE PERSONNES À RENCONTRER

/

5) EXISTE-T-IL D'AUTRES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES CRUES PASSÉES (PHOTOS – ARTICLES – ARCHIVES...)

Aucun élément n'est en la possession de la mairie.

6) CONFRONTATION DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET DES ZONES INONDABLES RÉPERTORIÉES

Aucune étude antérieure n'a été réalisée sur ces cours d'eau.

7) DÉGÂTS OBSERVÉS LORS DES DERNIÈRES CRUES

/

8) QUELS SONT LES POINTS NOIRS DES ÉCOULEMENTS ?

Les points noirs correspondent à l'ensemble des ponts sur le Céroux et la Ménoire. Notamment le pont de la RD 940 sur le Céroux.

9) QUELLES SONT LES ZONES DES PREMIERS DÉBORDEMENTS ?

Seules quelques zones sont soumises à ces débordements (cf. question 1).

10) DOCUMENT D'URBANISME EXISTANT SUR LA COMMUNE

Un PAB (Plan d'Aménagement du Bourg) est en cours d'étude. Il est prévu pour juin 2011.

11) QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX SUR LA COMMUNE ?

Il n'y a aucun enjeu humain sur la commune dans les zones inondables selon M. le Maire, seulement des enjeux économiques.

12) REMARQUES :

- × Il est précisé que le Céroux a un lit mineur très encaissé, contrairement à la Ménoire.
- × Des travaux d'aménagement de berges ont été réalisés au niveau du seuil (lieu-dit « Laroche »), et des enrochements vont être réalisés en amont du pont au lieu-dit « La Bastière » pour conforter les berges.
- × Monsieur le Maire indique qu'il a laissé une zone de 10 m de part et d'autre des berges comme partie publique.